

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

**Avenant n°3 à la convention de délégation de gestion relative au centre de gestion financière
placé sous l'autorité du trésorier général des douanes
(opérations de la direction interrégionale des douanes - Bretagne Pays de la Loire)**

Entre :

La direction interrégionale des douanes - Bretagne Pays de la Loire, représentée par M. Claude LE COZ, directeur interrégional, désignée sous le terme de « délégant », d'une part,

Et

La trésorerie générale des douanes, représentée par Mme Nadine MORELLE, trésorier général des douanes, désignée sous le terme de « délégataire », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

En application de son article 7, la convention de délégation de gestion du 2 avril 2024 relative au centre de gestion financière placé sous l'autorité du trésorier général des douanes (opérations de la direction interrégionale des douanes - Bretagne Pays de la Loire) est modifiée comme suit :

L'annexe de la convention est remplacée par l'annexe ci-jointe.

Article 2

Le présent avenant prend effet le lendemain de sa publication.

Fait à Nantes, le 20 janvier 2026

Le délégant,
Direction interrégionale des douanes
Bretagne Pays de la Loire

CL
*Le directeur interrégional,
Claude LE COZ*

Le déléguant,
Trésorerie générale
des douanes

N. Morelle
*Le trésorier général des douanes,
Nadine MORELLE*

Visa du Préfet

AV

ANNEXE

UNITÉS OPÉRATIONNELLES

0302-CDI2-C010
0302-CDI2-DI44
0302-DI44-DI44
0348-DP35-DD29
0348-DP35-DD35
0349-CDBU-CEFI
0362-CDIE-DR44
0362-MEFR-CDDI
0723-DR35-DD22
0723-DR35-DD29
0723-DR35-DD35
0723-DR35-DD56
0723-DR44-DR44